

CHARTRE BIEN-TRAITANCE CLEYADE

Accompagner la personne aidée dans les actes de la vie quotidienne.

Donner à la personne aidée et à son entourage une information accessible, individuelle et loyale.

Identifier et comprendre les besoins de la personne aidée.

Veiller à l'écoute de la personne aidée et de son entourage.

Garantir la participation de la personne aidée à l'élaboration de son projet d'accompagnement personnalisé.

Fournir à la personne aidée une prestation personnalisée en accord avec ses besoins.

Préserver l'autonomie de la personne aidée.

Rester attentifs aux proches aidants.

Prévenir les risques de perte d'autonomie ou d'aggravation.

Respecter l'intégrité physique, psychique, la dignité et l'intimité de la personne aidée.

Favoriser les liens sociaux de la personne aidée pour éviter l'isolement.

Evaluer et prendre en compte la satisfaction des personnes aidées et de leur entourage dans la dynamique d'amélioration continue de nos prestations.

Assurer la sécurité de la personne aidée.

Mettre en place du personnel formé avec des comportements et des tenues adaptées.

